

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 2ème marché mensuel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Schiltzenplatz, rue de Trèves et parking, Schiltzenplatz**
Début : **Vendredi 17 mars 2023 à 06h00**
Fin : **Vendredi 17 mars 2023 à 14h30**
Motif : **2^{ème} marché mensuel**
Règlement : **GRE-041-2023**

Grevenmacher, le 14 mars 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre f.f.,


Carine Majerus


Monique Hermes

